



VADE-MECUM et BAREME DE SANCTION INTERNE

Statut de l'éleveur et conditions d'octroi, de suspension ou de retrait d'un agrément.

L'éleveur peut être agréé ou engagé

x Eleveur agréé pour la démarche :

Eleveur pour lequel la grille d'évaluation a pu être validée par un technicien compétent (formé, agréé) et qui a signé son agrément.

Si lors d'une visite de routine, la situation de l'éleveur présente des points incompatibles avec la validation (non validables) :

- **Le maintien de l'agrément peut être différé**, à condition que l'éleveur s'engage dans un délai court fixé avec le technicien à se mettre en situation conforme. Au cours ou à l'issue de ce délai, si le technicien a des éléments justifiant la mise en conformité (au cours d'une nouvelle visite ou par réception de documents ad hoc), le maintien de l'agrément est confirmé. Dans le cas contraire, le retrait de l'agrément est effectif. Pendant ce temps, l'éleveur est toujours comptabilisé dans le tableau de bord comme « agréé ».

OU

- **L'agrément est retiré (retrait)** lorsqu'un problème majeur bloque la validation. L'éleveur peut rester engagé dans la démarche, s'il s'engage à améliorer ses pratiques mais il n'est plus agréé. Il peut bien entendu demander à ne plus être engagé dans la démarche. Ces « retraits » sont comptabilisés dans le tableau de bord

x Éleveur engagé dans la démarche :

Eleveur ayant manifesté son intérêt pour la démarche, mais dont l'agrément n'a pu être prononcée ou maintenu (visite d'évaluation n'ayant pas encore eu lieu ou ayant eu lieu, mais la situation ne peut conduire à la validation de la grille : points nécessaires à l'agrément non satisfaits).

Cet engagement peut être constaté par écrit ou oral (demande de visite d'évaluation) ou lors d'une visite.

L'engagement est assorti d'un délai, à l'issue duquel l'éleveur recevra son agrément, si sa situation est à nouveau conforme, ou arrêté la démarche.

En rouge : différentiel V2 / V3

En bleu : différentiel V3.2 / V3.3

Rubrique	Seuil de validation	Objectif à atteindre	Comment contrôler	Lien autres démarches			Conséquence sur agrément si NV en visite de maintien	Atelier concerné
				Obj si IGP	Obj si LR	Obj si autre		
1-IDENTITE EXPLOITATION								
VERIFICATION DOCUMENTAIRE								
	^R Présence de fiche descriptive exploitation		Vérification documentaire (registre élevage)	x	x		retrait immédiat	TOUS
	^R Informations sur fiche correctes	Présence de toutes les informations suivantes : numéro et coordonnées exploitation (SIRET), numéros INUAV, bâtiments additionnels et volières le cas échéant, noms du détenteur et du (des) propriétaire(s), coordonnées encadrants techniques et sanitaires, lieux et constructions où sont les animaux	Vérification documentaire (registre élevage)	seuil	seuil		agrément maintenu si mise en conformité immédiate ou suspendu si mise en conformité sous 3 mois	TOUS
2-FORMATION BEA ET BIOSECURITE								
VERIFICATION DOCUMENTAIRE								
	Présence et connaissance du guide sur la gestion du bien-être animal en élevage de palmipèdes à foie gras	Idem + Participation à une réunion technique sur le bien-être animal en élevage	Guide BEA + Dialogue Obj : liste présence réunion technique dispo auprès de l'OP				retrait immédiat	TOUS
	Cas d'un gaveur installé après le 1 ^{er} janvier 2015 : parrainage réalisé		attestation de parrainage				retrait immédiat	GAVAGE
	Présence attestation de formation biosécurité pour l'éleveur		attestation formation				retrait immédiat	TOUS
	Présence attestation formation biosécurité pour un au moins des personnels permanents	Présence attestation formation pour chaque personnel permanent	attestation formation				agrément suspendu, mise en conformité possible sous 3 mois	TOUS
		Sensibilisation du personnel temporaire	affiches, attestations de formation, contrat...				agrément suspendu, mise en conformité possible sous 3 mois	TOUS

Rubrique	Seuil de validation	Objectif à atteindre	Comment contrôler	Lien autres démarches			Conséquence sur agrément si NV en visite de maintien	Atelier concerné
				Obj si IGP	Obj si LR	Obj si autre		
3-ALIMENTATION								
VERIFICATION DOCUMENTAIRE								
3.1- Alimentation adaptée et tracée	^R Présence d'au moins un document pour chaque aliment présent, précisant : type, nom du vendeur, date livraison et quantité livrée	Idem, avec numéro du lot + bons de livraison et factures conservés et rangés	étiquette, bon de livraison, facture aliment	x	x		agrément suspendu, mise en conformité possible sous 3 mois	TOUS
	^R Utilisation d'aliments composés, prémélanges et minéraux fournis par un fabricant certifié OQUALIM	Idem + lorsque l'aliment est composé à la ferme, renseigner et conserver un livre de fabrication	étiquette, bon de livraison, facture aliment	x	x		retrait immédiat	TOUS
	Aliment gavage composé d'au moins 95% de maïs		étiquette, bon de livraison, facture, fiche de fabrication ET vérification visuelle	x	x		agrément suspendu, mise en conformité possible sous 3 mois	GAVAGE
	^R Absence d'ingrédients non autorisés par la réglementation au titre du règlement (CE) n°1831/2003		étiquette, bon de livraison, facture aliment ET vérification visuel	x	x		retrait immédiat	TOUS
VERIFICATION DOCUMENTAIRE								
3.2-Plan d'alimentation en élevage	^R Présence d'une fiche d'élevage pour chaque lot présent	Idem + Toutes les fiches d'élevage sont conservées dans le registre d'élevage	fiche d'élevage	x	x		retrait immédiat	ELEVAGE
	Quantités totales par type d'aliment correctement renseignées	Idem seuil + Renseigner la date de début du jabotage, ainsi que le mode de jabotage (horaire/quantitatif)	fiche d'élevage	seuil	seuil		agrément suspendu, mise en conformité possible sous 3 mois	ELEVAGE

Rubrique	Seuil de validation	Objectif à atteindre	Comment contrôler	Lien autres démarches			Conséquence sur agrément si NV en visite de maintien	Atelier concerné
				Obj si IGP	Obj si LR	Obj si autre		
3.3-Plan d'alimentation en gavage et vérification du matériel	VERIFICATION DOCUMENTAIRE							
	^R Présence d'une fiche de gavage pour chaque lot présent	Idem + fiches conservées dans registre	fiche de gavage	x	x		retrait immédiat	GAVAGE
	Courbes de gavage théorique et réelle correctement renseignées		fiche de gavage ou, pour courbe théorique, autre document facile d'accès		x		agrément suspendu, mise en conformité possible sous 3 mois	GAVAGE
	Précision gaveuse régulièrement contrôlée	Précision gaveuse contrôlée au moins 1 fois par an (poids de 10 doses consignées)	dialogue éleveur (date dernier contrôle) Objectif : contrôle poids des 10 doses sur fiche gavage ou autre document)				agrément maintenu si mise en conformité immédiate ou suspendu avec mise en conformité possible sous 3 mois	GAVAGE
	CONTRÔLE VISUEL							
+ Matériel de gavage propre et régulièrement nettoyé		contrôle gaveuse				agrément maintenu si mise en conformité avant la bande suivante	GAVAGE	
3.4-Accès permanent à de l'eau de qualité	VERIFICATION DOCUMENTAIRE							
	^R Eau de forage : présence de résultat d'analyse bactériologique datant de moins de 12 mois pour eau de forage		résultat d'analyse				retrait immédiat	TOUS
	^R Eau de forage : résultat d'analyse conforme aux exigences de PalmiGconfiance (cf. guide technicien) OU mise en œuvre d'une action corrective	Résultat d'analyse de l'eau conforme aux exigences de PalmiGconfiance (cf. guide technicien)	vérification documentaire et dialogue éleveur				retrait immédiat	TOUS
	CONTRÔLE VISUEL							
^R Accès quotidien à un point d'eau	Dispositifs d'abreuvement accessibles en permanence et en bon état de fonctionnement		contrôle des installations d'abreuvement				retrait immédiat	TOUS
	Linéaire disponible conforme aux préconisations de l'Organisme d'accompagnement technique (lorsqu'elles existent)				x			

Rubrique	Seuil de validation	Objectif à atteindre	Comment contrôler	Lien autres démarches			Conséquence sur agrément si NV en visite de maintien	Atelier concerné
				Obj si IGP	Obj si LR	Obj si autre		
4-CONFORT DE L'ANIMAL								
CONTRÔLE VISUEL								
4.1-Aire confortable pour se coucher	Indice de propreté moyen des canetons ou oisons < 2 ET litière visiblement renouvelée	Etat de propreté de tous les lots satisfaisant et litière très bien entretenue	Utiliser la grille BEC si besoin, odeur d'ammoniac dans bâtiment, litière propre visible		x		agrément suspendu, mise en conformité possible sous 3 mois	ELEVAGE
	Possibilité d'accéder à un parcours extérieur pour tous les animaux démarrés		contrôle des parcours	x	x		retrait immédiat	ELEVAGE
	^R Mise en place d'au moins une pratique permettant de préserver le couvert des parcours et d'éviter les bourbiers	Mise en œuvre d'au moins 4 pratiques permettant de préserver le couvert des parcours et d'éviter les bourbiers	dialogue éleveur	seuil	seuil		agrément suspendu, mise en conformité possible sous 3 mois	ELEVAGE
	Logements conçus de manière à éviter l'accumulation des fientes		contrôle des logements	x	x		retrait immédiat	GAVAGE
CONTRÔLE VISUEL								
4.2-Intégrité physique des animaux	^R Absence d'objets ou de matériaux tranchants :		contrôle des bâtiments, parcours, parcs de contention				retrait immédiat	ELEVAGE
	dans les bâtiments d'élevage						retrait immédiat	ELEVAGE
	sur les parcours						retrait immédiat	ELEVAGE
	dans les parcs de contention						retrait immédiat	ELEVAGE
	dans les logements de gavage		contrôle des logements : maillage du caillebotis et espaces vides suffisants dans les coins		x		retrait immédiat	GAVAGE
	+ Toutes personnes amenées à intervenir sur les animaux est sensibilisée aux bonnes conditions de manipulation	dialogue éleveur (conditions de manipulation, installation chantier d'attrapage, sensibilisation équipes...)				-		
CONTRÔLE VISUEL								
4.3-Confort thermique	Présence de thermomètres dans tous les bâtiments de démarrage et gavage		contrôle des bâtiments				agrément suspendu, mise en conformité possible sous 3 mois	DEMARRAGE ET GAVAGE
	Installations de gestion d'ambiance fonctionnelles		contrôle des installations				retrait immédiat	DEMARRAGE ET GAVAGE
	Circulation de l'air ni insuffisante ni excessive		contrôle visuel et olfactif (sur animaux, odeurs d'ammoniac, évacuation lisier...)				retrait immédiat	DEMARRAGE ET GAVAGE
	Présence d'abris naturels ou artificiels sur parcours		contrôle des parcours				agrément suspendu, mise en conformité possible sous 3 mois	ELEVAGE

Rubrique	Seuil de validation	Objectif à atteindre	Comment contrôler	Lien autres démarches			Conséquence sur agrément si NV en visite de maintien	Atelier concerné	
				Obj si IGP	Obj si LR	Obj si autre			
4.4-Espace mis à disposition	VERIFICATION DOCUMENTAIRE								
	Densité en bâtiment (hors abris) après 21 jours < 15 palmipèdes/m ²	fiche d'élevage, certificat d'origine, dimension des bâtiments		x	x		retrait immédiat	ELEVAGE	
	Respect des normes de densité sur parcours	certificat d'origine, dimensions parcours		x	x		retrait immédiat	ELEVAGE	
	CONTRÔLE VISUEL								
	R Salle de gavage équipée de logements collectifs répondant aux exigences de la note de service N2011-8176		contrôle des logements de gavage		x		retrait immédiat	GAVAGE	
5-SANTE ET HYGIENE									
5.1-Durée d'élevage (avant mise en gavage) et état corporel	VERIFICATION DOCUMENTAIRE								
	Age moyen de mise en gavage sur l'année > 70 jours	Age moyen de mise en gavage sur l'année > 75 jours	résultats techniques moyens sur les 12 derniers mois		x	x		retrait immédiat	ELEVAGE
	R Taux de non-retours moyen < critères d'alerte (base ICA)		résultats techniques moyens sur les 12 derniers mois					retrait immédiat	TOUS
	CONTRÔLE VISUEL								
	Bon état corporel (note d'emplument dorsal < 2 pour plus de 80% des animaux de 63 jours et plus, hors malades ou convalescents)		Utiliser si besoin grille BEC					agrément suspendu, mise en conformité possible sous 3 mois	ELEVAGE
	+ pour chaque âge et chaque type génétique, développement corporel = standard de croissance, pesées régulières	Dialogue éleveur (fréquence des pesées) et vérification des poids consignés sur la fiche d'élevage							

Rubrique	Seuil de validation	Objectif à atteindre	Comment contrôler	Lien autres démarches			Conséquence sur agrément si NV en visite de maintien	Atelier concerné
				Obj si IGP	Obj si LR	Obj si autre		
VERIFICATION DOCUMENTAIRE								
	^R Date dernière visite sanitaire < à 24 mois		Bilan visite sanitaire (<u>Visite Sanitaire Aviaire ou autre visite d'évaluation des pratiques de biosécurité réalisée par un vétérinaire sanitaire ou la DD(CS)PP</u>)				agrément suspendu, mise en conformité possible sous 6 mois	TOUS
	^R Capacité à mettre à l'abri tous les animaux du 15/11 au 15/03 ou toute l'année pour les nouveaux projets à partir du 01/01/2020 (sauf sites d'exploitation avec effectif total ayant accès à un parcours <3200 palmipèdes).	Capacité à mettre à l'abri tous les animaux toute l'année	<p>Contrôle sur fiches d'élevage.</p> <p>a. <u>Si contrôle du 15/11 au 15/03</u> : nombre d'anx présents < ou = 6 anx croissance/m² de bâtiment identifié ou 2 animaux en croissance/m² de bâtiment identifié + volière (et 10/m² dans le bâtiment), la moyenne peut être > si animaux présents en démarrage et date prévue de détassage ou de sortie sur parcours > 15/03</p> <p>b. <u>Si contrôle du 16/03 au 14/11</u> : nb anx mis en place depuis la semaine 35 (33 en IGP) de l'année n-1 < ou = 6 anx croissance/m² de bâtiment identifié ou 2 animaux en croissance/m² de bâtiment identifié + volière (et 10/m² dans le bâtiment), la moyenne peut être > si les/des animaux étaient encore en démarrage au 15/03</p> <p>c. <u>Nouveaux projets avec permis de construire déposé après le 01/01/2020</u> (installation, création ou développement d'effectif) ou en cas de changement d'OP, pas de notion de période, le contrôle s'applique selon le point a. toute l'année</p>				<p>a. Si contrôle du 15/11 au 15/03 : retrait immédiat</p> <p>b. Si contrôle du 16/03 au 14/11 : agrément maintenu si mise en conformité avant le 15/11 suivant</p> <p>c. Retrait immédiat</p>	ELEVAGE
	Si contrôle du 16/03 au 14/11 : capacité à alimenter à l'intérieur d'un bât du 15/11 au 15/03 (sauf sites d'exploitation avec effectif total ayant accès à un parcours <3200 palmipèdes)		Aliment distribué par chaîne d'alim ou, si trémies, nombre compatible avec surface des bât et densités mises en place du 15/11 au 15/03 (contrôle fiches d'élevage)				agrément maintenu si mise en conformité avant le 15/11 suivant	ELEVAGE
	^R Plan de circulation complet et pertinent		plan de biosécurité : <u>Différentes zones bien définies</u>				retrait immédiat	TOUS
	^R Plan de gestion des flux complet et pertinent		plan de biosécurité : <u>Plan conçu pour éviter le croisement des flux entrants et sortants et qui précise si la distanciation des flux faite dans l'espace ou dans le temps</u>				retrait immédiat	TOUS
		Accès limité aux personnes indispensables à l'élevage et contrôle des visites	liste personnes autorisées dans registre d'élevage visites consignées (registre visite/fiches d'élevage)					TOUS

5.2-Maîtrise des risques sanitaires

Rubrique	Seuil de validation	Objectif à atteindre	Comment contrôler	Lien autres démarches			Conséquence sur agrément si NV en visite de maintien	Atelier concerné
				Obj si IGP	Obj si LR	Obj si autre		
	Preuves d'achat produits dératization ou contrat	Idem + ^R plan dératization formalisé et pertinent	factures, contrats, plan dératization				retrait immédiat	TOUS
CONTRÔLE VISUEL								
	Si contrôle entre le 15/11 et le 14/03 : Alimentation à l'intérieur d'un bât		contrôle des installations				retrait immédiat	ELEVAGE
	^R Signalisation et délimitation des zones de l'exploitation (zone professionnelle et unités de production)		zone délimitées par chaînette, clôture, haie... et signalées par des panneaux				retrait immédiat	TOUS
	^R Présence aire de stationnement hors Z PRO		contrôle des installations				retrait immédiat	TOUS
	^R Présence aire équarrissage hors Z PRO		contrôle des installations				retrait immédiat	TOUS
	Présence aire d'enlèvement/livraison d'anx hors UP		contrôle des installations				retrait immédiat	TOUS
	^R Possibilité désinfecter les véhicules entrant en Z PRO si passage en zone réglementée.	Aire de N/D des véhicules entrant en Z PRO	contrôle des équipements				retrait immédiat	TOUS
	^R Présence sas sanitaires propres, équipés et fonctionnels pour chaque UP (ou zone d'élevage si autarcique en circuit court)		contrôle du sas et de ses équipements				retrait immédiat	TOUS
	^R Sas sanitaire utilisé		observer l'éleveur utiliser le sas				retrait immédiat	TOUS
	^R Présence Sas véhicule pour passage Z PRO vers UP		contrôle des installations				retrait immédiat	ELEVAGE
VERIFICATION DOCUMENTAIRE								
	Présence preuves d'achat désinfectants	Présence ^R plan de N/D des bâtiments et protocole de décontamination parcours formalisés	plan de N/D, preuves d'achat désinfectants				retrait immédiat	TOUS
	^R Vides sanitaires : - Bâtiments élevage (>14j/bande) - Parcours (>42j/bande) - Salles de gavage en bande unique (48H/bande) ou multiple (>14j consécutifs/an) - autres durées : justification		vides sanitaires sur les 4 dernières bandes : bons d'enlèvement PAG/gras, certificat d'origine/bon de MEG autres durées : guides validés, dérogations DDCSPP...				retrait immédiat	TOUS
	Présence résultats auto-contrôles ou contrôles administratifs favorables < 12 mois		Résultats de contrôles bactériologiques				retrait immédiat	TOUS
	^R Assainissement du lisier ou épandage avec enfouissement direct		Dialogue, contrôle matériel				retrait immédiat	GAVAGE
CONTRÔLE VISUEL								
	^R Abords bâtiments dégagés		contrôle des installations				retrait immédiat	TOUS

Rubrique	Seuil de validation	Objectif à atteindre	Comment contrôler	Lien autres démarches			Conséquence sur agrément si NV en visite de maintien	Atelier concerné
				Obj si IGP	Obj si LR	Obj si autre		
	Présence d'une aire de N/D des matériels et véhicules de l'exploitation		contrôle des installations				retrait immédiat	TOUS
	^R Nettoyage bâtiments et matériels (y compris matériel transport) entre deux bandes		état bâtiments, dialogue	x	x		retrait immédiat	TOUS
CONTRÔLE VISUEL								
5.4-Isolement des animaux affaiblis	^R Possibilité d'installer un espace dédié à l'isolement des animaux affaiblis avec eau et aliment à disposition au niveau de l'UP	Idem + correctement utilisé (pas d'animal affaibli non isolé)	contrôle des installations et dialogue éleveur				retrait immédiat	TOUS

Rubrique	Seuil de validation	Objectif à atteindre	Comment contrôler	Lien autres démarches			Conséquence sur agrément si NV en visite de maintien	Atelier concerné	
				Obj si IGP	Obj si LR	Obj si autre			
VERIFICATION DOCUMENTAIRE									
5.5-Gestion de la pharmacie et conservation des ordonnances	R Présence d'ordonnances pour tous les médicaments présents		relever le nom de plusieurs médicaments au hasard et vérifier les ordonnances				retrait immédiat	TOUS	
	CONTRÔLE VISUEL								
	R Présence armoire ou local fermé pour le rangement des médicaments	Médicaments conservés dans armoire fermée, propre et rangée ou au frais si nécessaire	contrôle pharmacie				retrait immédiat	TOUS	
	Absence de médicaments périmés	Absence de matériel usagé	contrôle pharmacie				retrait sauf mise en conformité immédiate	TOUS	
CONTRÔLE VISUEL									
5.6- Conservation et élimination des cadavres	R Gestion des cadavres	Enlèvement systématique des animaux morts	Dialogue éleveur et bons d'enlèvement des cadavres Objectif : absence d'animaux morts dans les bâtiments ou sur parcours				retrait immédiat	TOUS	
	R Présence d'un bac d'équarrissage + congélateur ou bac d'équarrissage réfrigéré	Présence congélateur et bac d'équarrissage fermé entreposé en dehors de la zone d'élevage	contrôle des installations de stockage				retrait immédiat	TOUS	
	R Bon fonctionnement du congélateur						retrait immédiat	TOUS	
VERIFICATION DOCUMENTAIRE									
5.7- Enregistrement des cas de mortalité, évènements sanitaires et des traitements	R Mortalité, évènements sanitaires et traitements correctement renseignés sur la fiche d'élevage		fiche d'élevage et/ou de gavage				agrément suspendu, mise en conformité possible sous 3 mois	TOUS	
		+ Présence d'un plan de prophylaxie défini par un vétérinaire pour l'élevage des PAG	Plan de prophylaxie		x			TOUS	
VERIFICATION DOCUMENTAIRE									
5.8 réduction du nb de lots en présence simultanée	Respect des conditions d'élevage fixées selon spécificité : - Elev spé : 2 âges max dt 1 sur parc jusqu'au 1/09/2018 puis BU/exploit - Elev autar : voir fiches ITAVI (âge multiple/UP possible mais VS annuel de l'UP) - Elev spé avec gaveurs dédiés en CC : liste gaveurs, nb UP < ou = 2 dém + 3 crois (4 pour Barbarie) - Elev spé avec gaveurs non dédiés en CC : 2 bandes maxi sur l'exploit - Elev spé LR : rotation exploit > ou = 6 sem, démarrage sur site externe interdit sauf si sites dém + élev en BU		Fiches d'élevage Age des animaux présents correspond au type de rotation prévue. Vérifier historique sur les 4 dernières bandes				retrait immédiat	ELEVAGE	

Rubrique	Seuil de validation	Objectif à atteindre	Comment contrôler	Lien autres démarches			Conséquence sur agrément si NV en visite de maintien	Atelier concerné
				Obj si IGP	Obj si LR	Obj si autre		
6- STRESS et RELATION HOMME/ANIMAL								
CONTRÔLE VISUEL								
6.1-Animaux habitués à la présence humaine	Visite quotidienne des animaux par l'éleveur (exploitant, associé, salarié...)	Animaux visités mini 1 fois par jour et 2 fois en gavage avec attention particulière sur capacité de digestion	dialogue éleveur				retrait immédiat	TOUS
CONTRÔLE VISUEL								
6.2-Protection contre prédateurs	Présence d'une protection de l'élevage et des animaux contre les attaques de prédateurs	Mise en œuvre d'une protection efficace et opérationnelle contre l'intrusion de prédateurs	contrôle des clôtures, effaroucheurs, rideaux...	x	x		retrait immédiat	ELEVAGE
7-SECURITE								
VERIFICATION DOCUMENTAIRE								
7.1- Protection des visiteurs		Pour éleveurs faisant appel à du personnel extérieur (salariés, entraide, prestataires...) : Présence du Doc Unique de Prévention des Risques rempli	Document Unique de Prévention des Risques					TOUS
CONTRÔLE VISUEL								
	^R Fosse à lisier clôturée ou couverte (élevage sur caillebotis et gavage) Zone de chargement éclairée et sécurisée	si non couverte, protection suffisante pour éviter une chute (réglementaire : > 2m)	contrôle des installations				agrément suspendu, mise en conformité possible sous 3 mois	TOUS
CONTRÔLE VISUEL								
7.2-Eclairage des bâtiments	^R Présence d'une source lumineuse naturelle ou artificielle dans les bâtiments	Luminosité suffisante pour voir les animaux	contrôle luminosité en bâtiment (fond du bâtiment visible depuis l'entrée)		x		agrément suspendu, mise en conformité possible sous 3 mois	TOUS